

BAREME DES HONORAIRES
TRANSACTION

“ Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l’acquéreur, soit des deux”.

| Prix de vente | Honoraires (TTC) |
|--------------------------|------------------|
| Jusqu’à 100 000 € | 8 % |
| De 100 001 € à 200 000 € | 7 % |
| 200 001 € à 300 000 € | 6 % |
| 300 001 € à 400 000 € | 5 % |
| Au-delà de 400 001 € | 4 % |

BAREME DES HONORAIRES
GARAGE-PARKING-BOX

“ Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l’acquéreur, soit des deux”.

| Prix de vente | Honoraires (TTC) |
|-------------------------|------------------|
| 0 à 30 000 € | 2 500 € |
| De 30 001 € à 100 000 € | 8 % |

BAREME DES HONORAIRES IMMOBILIER D'ENTREPRISE

“ Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat, soit à la charge du vendeur, soit à la charge de l'acquéreur, soit des deux”.

| Prix de vente | Honoraires (HT) |
|--------------------------|-----------------|
| Jusqu'à 300 000 € | 10 % |
| De 300 001 € à 500 000 € | 8 % |
| 500 001 € à 1 000 000 € | 6 % |
| Au-delà de 1 000 001 € | 5 % |

Transaction d'immobilier d'entreprise :

Durée des mandats : 1 an

Résiliation : Préavis de deux semaines.

Les honoraires s'entendent HT à la charge du vendeur - possibilité de répartition 50/50 entre l'acquéreur et le vendeur.

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15 % HT du loyer annuel hors taxes ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au preneur et/ou 800 euros HT (T.V.A. 20 %) au bailleur. En cas de demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.